



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Demande d'inscription au Marché du Vieux-Port de Québec

Ce document est un formulaire d'inscription qui démontre votre intérêt à louer une place au Marché du Vieux-Port de Québec. *Il ne constitue en aucun cas un engagement de la Coopérative des Horticulteurs de Québec envers le demandeur.* Suite à l'analyse des demandes, la Coopérative des Horticulteurs de Québec vous confirmera par écrit votre acceptation ainsi que votre numéro d'emplacement. La Coopérative des Horticulteurs de Québec se réserve le droit de refuser toute demande, de modifier le numéro d'emplacement et/ou des emplacements loués au locataire.

*N.B. : Les champs marqués d'une * sont obligatoires

1- NOM & COORDONNÉES

Nom de l'entreprise : _____

Personne autorisée à signer : _____

* Adresse : _____

☎ : _____ Télécopie : _____

Cell. : _____ Courriel : _____

* Numéro d'entreprise du Québec (N.E.Q.) : _____

* No.M.A.P.A.Q. : _____

TYPE D'ENTREPRISE

Agroalimentaire : _____

Autre : _____

CATÉGORIE

Producteur agricole

Revendeur

Producteur-transformateur

Restauration

Transformateur/artisan agroalimentaire

Artisanat

2. DESCRIPTION DU CONCEPT PROPOSÉ (résumez votre projet)

3- **NOMBRE D'EMPLACEMENT(S) DÉSIRÉ(S)**

10 X 10

5 X 10

• Disponible en quantité limitée

4- **TARIFS ET PROMOTION**

- Consultez la grille tarifaire pour vous informer sur les tarifs en vigueur au Marché et acompte nécessaire à l'enregistrement de votre demande d'inscription.

5- **BESOINS DE SERVICES**

	<i>Prix par semaine</i>	<i>Si vous avez besoin de plus d'une prise, inscrivez-le.</i>
<u>Prise électrique double (20 ampères)</u>	8.75\$	
<u>Prise électrique 220 volts (selon disponibilité)</u>	12.75\$	
<u>Téléphone</u>	12.75\$	
<u>Branchement TPV (paiement direct)</u>	9.75\$	
<u>Internet</u>	9.75\$	

Autres à préciser :

6- **PÉRIODE DE LOCATION**

Inscrire les dates pour lesquelles vous désirez être présents au Marché :

7- **MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT**

Un dépôt de garantie de 750\$ est exigé au nouveau locataire

Tous les paiements effectués doivent être fait l'ordre de la Coopérative des Horticulteurs de Québec ou (CHQ). Retourner le document dûment rempli à l'attention de l'administration du Marché du Vieux-Port au 160, Quai St-André Québec(Québec) G1K 3Y2).

Lorsque votre demande de location est approuvée et signée par la direction, la Coopérative des Horticulteurs de Québec vous fera parvenir un contrat de location. Vous devrez le retourner dûment signé à la Coopérative avec les chèques postdatés.

8- LISTE DÉTAILLÉE DES PRODUITS

La Coopérative des Horticulteurs de Québec vous demande de fournir la liste DÉTAILLÉE des produits qu'offrira votre entreprise. Tous les éléments de la liste des produits doivent être approuvés préalablement par la direction. La direction de la Coopérative se réserve le droit de refuser des produits d'en interdire la vente et / ou de retirer tout produit n'aurait pas été autorisé sur la liste.

Produits de la ferme : * Quel pourcentage (%) de vos produits sont issus de la ferme : _____%

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Produits agroalimentaires transformés :

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Produits de revente :

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Date : ____/____/____
Jour Mois Année

Signature : _____

Date : ____/____/____
Jour Mois Année

Liste approuvée par : _____